

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 5 mai 2014 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : les conseillers Florent Ricard et Paul André Ricard.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

14-05-05-3507 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2014 à 19 h 19.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance ordinaire du lundi 5 mai 2014, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'avril 2014 :
 - Service des incendies (mars et avril 2014);
 - Épuration des eaux usées;
 - Traitement de l'eau potable;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 30 avril 2014;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2014;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 avril 2014;
 - 5. Rapport de la greffière : formation des élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.
- D) Période d'information du maire;

E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2014;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation – MMQ Avenant C-21 Responsabilité des administrateurs Accidents de travail;

20.2 Autorisation – Mandat à Me Couillard – Dossier Susan Jandreau;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Acceptation de la transaction et quittance dans le dossier de M.Y. Marché Dupuis Inc.;

30.2 Autorisation – Fin des procédures et entente avec Gisèle Cartier;

30.3 Demande de contribution – Fondation Arthur-Pigeon – Campagne 2014;

30.4 Demande de contribution – Fondation Éducative CVR;

30.5 Demande de contribution – Défi des Frontaliers;

30.6 Demande de contribution – Congrès québécois leadership étudiant CVR;

30.7 Demande de contribution – Paroisse Saint-Joseph 150^e anniversaire;

30.8 Demande de contribution - Guides du Canada;

30.9 Demande de contribution – Panneau promotionnel audioguide Huntingdon;

30.10 Demande d'appui pour la Bouffe Additionnelle pour leur reconnaissance aux fins d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale;

30.11 Approbation - États financiers 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Huntingdon;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1 Adoption : Règlement 858-2014 (1^{er} projet) modifiant le règlement de zonage 512;

40.2 Avis de motion - Règlement 859-2014 modifiant le règlement de lotissement 514;

40.3 Adoption : Règlement 859-2014 (1^{er} projet) modifiant le règlement de lotissement 514;

40.4 Avis de motion – Règlement 861-2014 (1^{er} projet) modifiant le règlement de construction 513;

40.5 Adoption - Règlement 861-2014 modifiant le règlement de construction 513;

- 40.6** Avis de motion – Règlement 862-2014 décrétant un emprunt de 36 130 \$ et une dépense de 36 130 \$ pour le financement de l'indemnité finale reliée à l'expropriation MY Marché Dupuis Inc.;
- 40.7** Tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 859-2014;
- 40.8** Tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 861-2014;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2014;
- 50.2** Dépôt de la lettre de démission de monsieur Jean Lepage, président du CCU;
- 50.3** Autorisation – Lettre d'entente 2014-07 Création du nouveau titre d'emploi «Inspecteur en bâtiment et en environnement»;
- 50.4** Autorisation – Lettre d'entente 2014-08 Salarié estival 2014;
- 50.5** Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de juin à août 2014;

60. –VARIA

- 60.1** Résolution d'appui – Règlement de Godmanchester demandant de se retirer du CIT du Haut-St-Laurent;
- 60.2** .
- 60.3**

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 CIT Haut-St-Laurent – André Brunette:

- Rencontre de travail du comité de restructuration du transport en commun;

70.2

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

14-05-05-3508 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 5 mai 2014 tel que présenté et avec dispense de lecture. L'item varia demeure ouvert.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- 30.12 –Autorisation de paiement – Roger Girouard;
- Dépôt des états financiers 2013 de l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent»;
- Dépôt des états financiers au 31 décembre 2013 du CIT du Haut-Saint-Laurent;

Le sujet suivant est retiré:

- 20.2 – Autorisation – Mandat à Me Couillard – Dossier Susan Jandreau.

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'avril 2014

Les rapports des directeurs pour le mois d'avril 2014 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, des travaux publics et de l'inspection municipale sont déposés au greffe. Le rapport du directeur du Service incendie pour le mois de mars 2014 est également déposé.

Rapport sur la situation financière au 30 avril 2014

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2014.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2014

Comptes à payer –Avril 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement au 30 avril 2014

Dépenses d'investissement – Janvier à avril 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois de janvier à avril 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport de la greffière : formation des élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un rapport est fait au conseil municipal par la greffière concernant la participation des membres du conseil municipal à l'activité de formation en éthique.

Les élus André Brunette, Denis St-Cyr, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn ont participé, le 1^{er} mars 2014, à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale donnée par la firme Dunton Rainville Avocats à la MRC du Haut-St-Laurent.

L'élu Rémi Robidoux a participé, le 5 avril 2014 à une formation organisée par la Fédération québécoise des municipalités.

Tous les élus ont remis une copie de leur attestation à la greffière.

Dépôt des états financiers 2013 de l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent»

Le maire André Brunette dépose au greffe les états financiers 2013 de l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent».

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2013 du CIT du Haut-Saint-Laurent

Le maire André Brunette dépose au greffe les états financiers au 31 décembre 2013 du Conseil Intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent.

Période d'information du maire

Le maire informe les citoyens des réunions auxquelles il a assisté au cours du mois d'avril :

Lac à l'épaule à la MRC du Haut-St-Laurent le 5 avril 2014
Rencontres avec des citoyens et la directrice générale
Rencontre avec le député de Huntingdon, M. Stéphane Billette
Réunion du CIT du Haut-St-Laurent à Howick
Rencontre avec des entrepreneurs et Mme Colette Arsenault
Réunion du CLD du Haut-St-Laurent
Rencontre le 22 et le 23 avec la DG, la commissaire industrielle et les employés de l'Hôtel de Ville
Assemblée générale du Centre local de développement du HSL
Réunion de la CRÉ du Haut-St-Laurent
Rencontre à la MRC pour les zones inondables
Rencontre CIT

Rencontre de la fille de madame Jandreau
Rencontre avec monsieur Papadakis
Rencontre avec l'École Arthur-Pigeon
Rencontres avec Jean-Charles & Annie Poirier

Les élus et la direction générale sont invités le 8 mai prochain à une réunion de l'Association Mutuelle d'entraide de feu du Québec qui aura lieu à la MRC du Haut-St-Laurent.

Il avise les citoyens qu'une partie de la route 138 surplombant le ruisseau Hall à Godmanchester est fermée afin que le ministère des Transports puisse sécuriser le pont. Un nouveau pont devra être installé et une voie de contournement sera construite pour la durée des travaux.

Le 6 juin prochain débutera des activités pour le 150^e anniversaire de la paroisse St-Joseph.

Le 30 mai prochain, il y aura le tournoi de golf à Saint-Anicet du Centre hospitalier Barrie Memorial.

Le déficit accumulé du Conseil intermunicipal de transport est d'environ 360 000 \$.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

Mme Guy Anne Lefebvre : *Elle demande une rencontre avec le maire pour discuter du dossier du CIT du Haut-Saint-Laurent.*

M. Wayne Johnson : *Il mentionne qu'il y a beaucoup de trous sur la rue York et demande si la Ville va les réparer. Le maire mentionne que cette année ils seront asphaltés. Une demande de subvention sera demandée au député de Huntingdon pour de l'asphaltage.*

M. Robert Lalonde : *Il mentionne que le trottoir sur la rue Châteauguay, entre la Banque de Commerce et le salon funéraire, est détérioré. Il déplore que des vitrines de locaux vacants situés sur la rue Châteauguay soient dissimulées de papier brun. Le maire l'informe que l'inspecteur municipal procédera à une inspection.*

Autorisation de paiement – Roger Girouard

Considérant que monsieur Roger Girouard a effectué des travaux de peinture sur la tour d'eau au 72, rue Dalhousie au cours de 2008;

Considérant que la Commission de construction du Québec a interrompu les travaux et que la Ville était passible d'une amende de 20 000\$ pour les travaux qu'il a fait exécuter par des employés non qualifiés;

Considérant que la Ville et monsieur Roger Girouard souhaitent régler ce litige par une entente de paiement final;

14-05-05-3509

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'un paiement final d'un montant de 5 000 \$ à monsieur Roger Girouard pour les travaux de peinture qu'il a effectués en 2008 sur la tour d'eau.

Adopté

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 8 avril 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 avril 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-05-05-3510

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 avril 2014 est adopté tel que soumis par la greffière avec la modification du nom du signataire du procès-verbal.

Adopté

Séance extraordinaire du 14 avril 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 14 avril 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-05-05-3511

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 14 avril 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Avenant C-21 offert par la MMQ

Considérant que des modifications ont été apportées au Code criminel du Canada suite à l'entrée en vigueur de la Loi C-21 établissant la possibilité d'incriminer une personne morale, et dans le cadre de leurs fonctions, ses superviseurs et ses administrateurs s'ils omettent de prendre des mesures raisonnables pour éviter la survenance d'accidents sur les lieux de travail;

Considérant que la Mutuelle des Municipalités du Québec offre l'avenant C-21 permettant la prise en charge des frais de justice associés à une poursuite de nature criminelle intentée contre la Ville, les élus, les dirigeants, les superviseurs et les employés et même les bénévoles en vertu de la Loi C-21, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par poursuite et 250 000 \$ par année;

14-05-05-3512

Il est proposé par monsieur Howard Welburn

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Huntingdon souscrit à l'avenant C-21 proposée par la Mutuelle des municipalités du Québec moyennant une prime annuelle de 1 000\$.

Que le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la proposition avenant C-21.

Adopté

30. – Administration & Finances

Acceptation des Conventions de Transaction et Quittance dans le dossier d'expropriation des immeubles M. Y. Marché Dupuis inc.

Le maire André Brunette mentionne qu'il ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'il est en conflit pour ce point étant donné que monsieur Roma Brunette est son cousin. Il cède son siège présidentiel au maire suppléant Denis St-Cyr.

Considérant que la Ville de Huntingdon a décrété, par la résolution numéro 11-07-04-2653 en date du 5 juillet 2011, d'exproprier les immeubles appartenant à M. Y. Marché Dupuis inc. situés au 9-11 et 13-15 rue Prince à Huntingdon;

Considérant que M. Y. Marché Dupuis a fait faillite le 28 juin 2012;

Considérant que suite à cette faillite, André Gabbay et Associés inc. a été nommé syndic à la faillite;

Considérant qu'une déclaration d'intervention a été déposée dans les dossiers de la Cour supérieure par trois créanciers hypothécaires, soient Roma Brunette, Sylvain Brunette et Isolation Future inc;

Considérant que le dossier d'expropriation est toujours pendant devant le Tribunal Administratif du Québec (TAQ);

Considérant que la *Requête introductive d'instance en contestation du droit de l'expropriante à l'expropriation* est toujours pendante devant la Cour supérieure;

Considérant que les Parties souhaitent régler le dossier d'expropriation en contrepartie d'une indemnité additionnelle à être versée au Syndic à la faillite;

Considérant que l'indemnité finale pour l'expropriation des Immeubles expropriés est fixée à quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000,00 \$) dont un montant de cinquante-huit mille huit cent soixante-dix dollars (58 870,00 \$) a déjà été déposé au greffe de la Cour supérieure le 10 juillet 2012;

Considérant que le Syndic à la faillite entend reprendre l'instance devant le TAQ, le tout afin d'être en mesure de signer et de produire au dossier du TAQ une *Déclaration de règlement hors Cour* valide;

Considérant que les Créanciers et l'Expropriante, suite à la signature de la présente Transaction, s'engagent à signer et à produire aux dossiers de la Cour supérieure une *Déclaration de règlement hors Cour* afin de mettre un terme à la *Requête en homologation de transaction*;

14-05-05-3513

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve la Convention de Transaction et Quittance avec la modification suivante à la clause 3 :

«...dès que le paiement de cette somme aura été autorisé par le Ministère des Affaires municipales et occupation du territoire (MAMROT) suivant l'adoption d'un règlement d'emprunt au plus tard le 2 juin 2014 dont la procédure aura été initiée le 5 mai 2014 suite au dépôt de l'avis de motion, et après la signature de la présente Transaction ...»

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, les Conventions de Transaction et Quittance ainsi que tous les documents nécessaires et à poser tous les gestes requis afin qu'il soit donné suite aux Conventions de Transaction et Quittance et instruit leur procureur, Me Christine Duchaine, à signer toute procédure requise pour ce faire;

Que le Conseil mandate Me Christine Duchaine du cabinet juridique Sodavex inc. afin de produire au dossier du TAQ une *Déclaration de règlement hors Cour* valide;

Que le Conseil mandate Me Christine Duchaine du cabinet juridique Sodavex inc. afin de produire au dossier de la Cour supérieure une *Déclaration de règlement hors Cour* afin de mettre un terme à la *Requête en homologation de transaction*;

Que le Conseil décrète que la dépense de 36 130 \$ sera financée par le biais d'un règlement d'emprunt devant faire l'objet d'une autorisation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire (MAMROT) ;

Que le Conseil s'engage à procéder à l'adoption du Règlement d'emprunt susmentionné aussitôt la convention signée et à transmettre la demande au MAMROT, dès son adoption.

Adopté

Avis de motion – Règlement 862-2014 décrétant un emprunt de 36 130 \$ et une dépense de 36 130 \$ pour le financement de l'indemnité finale reliée à l'expropriation MY Marché Dupuis Inc.

Le maire André Brunette ne participe pas aux délibérations déclarant qu'il est en conflit pour ce point étant donné que monsieur

Roma Brunette est son cousin. Son siège présidentiel est cédé au maire suppléant Denis St-Cyr.

Avis de motion est donné par la conseillère Marielle Duhème selon lequel le Règlement 862-2014 décrétant un emprunt de 36 130 \$ et une dépense de 36 130 \$ pour le financement de l'indemnité finale reliée à l'expropriation MY Marché Dupuis Inc sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Autorisation – Fin des procédures et entente avec madame Gisèle Cartier

Considérant que la Ville de Huntingdon a entrepris, au cours de l'année 2013, des procédures judiciaires contre madame Gisèle Cartier afin de faire cesser les activités commerciales à sa résidence du 52, rue Churchill pour non-conformité au règlement de zonage;

Considérant que madame Cartier entend poursuivre à son tour la Ville de Huntingdon pour dommage à la propriété causé par un arbre situé partiellement dans l'emprise de rue et partiellement au 54, Churchill;

Considérant que le Conseil est d'avis que s'il est démontré que les racines de l'arbre ont réellement endommagé le stationnement de l'immeuble de madame Cartier, il y aurait, dans ces circonstances, une raison valable de couper l'arbre;

Considérant que madame Cartier affirme n'exercer aucune activité professionnelle ou commerciale à son domicile et qu'à aucun moment elle n'a reçu de clients pour des consultations;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon et madame Gisèle Cartier désirent mettre un terme aux procédures et souhaitent parvenir à une entente;

14-05-05-3514

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal mandate Me Martin Couillard afin de mettre fin aux procédures judiciaires entreprises envers madame Gisèle Cartier pour l'usage dérogatoire exercé au 52, rue Churchill, Huntingdon;

Et qu'à cette fin, Me Couillard soit mandaté afin de rédiger une entente entre les parties afin de convenir des points suivants :

- a) La Ville s'engage à faire couper l'arbre s'il est démontré que les racines ont endommagé le stationnement de l'immeuble du 52, Churchill et madame Gisèle Cartier ainsi que monsieur Joffre Jr. L'Heureux ne réclameront à la Ville aucune indemnité relative aux dommages allégués ou subis par ledit arbre et qu'à cet effet ils verront à acquitter personnellement tous les frais de réparation pouvant être requis;
- b) Madame Gisèle Cartier pourra exploiter une occupation domestique à son domicile du 52, Churchill selon les règles prévues à la réglementation, mais qu'il est entendu que cette exploitation par tolérance ne confère pas de droit acquis à cet effet;

- c) La Ville de Huntingdon mettra fin aux procédures judiciaires entreprises envers madame Gisèle Cartier pour l'usage dérogatoire exercé au 52, rue Churchill, Huntingdon.

Adopté

Demande de contribution – Fondation Arthur-Pigeon – Campagne de souscription 2014

Considérant que la Fondation Arthur-Pigeon désire offrir des bourses aux élèves performants de l'école;

14-05-05-3515

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

D'accorder une contribution financière au montant de 100 \$ à la Fondation Arthur-Pigeon pour sa campagne de souscription 2014.

Adopté

Demande de contribution - Fondation Éducative CVR

Considérant que la Fondation Éducative CVR demande une aide financière pour leur 29^e campagne de financement;

14-05-05-3516

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ à la Fondation Éducative CVR d'Ormstown pour leur campagne de financement 2014.

Adopté

Demande de contribution – Défi des Frontaliers

Considérant que les Frontaliers de l'École secondaire Arthur-Pigeon demandent une aide financière pour une compétition sportive dans le cadre de leur cours de Projet Intégrateur;

14-05-05-3517

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ pour le Défi des Frontaliers de l'École secondaire Arthur-Pigeon.

Adopté

Demande de contribution – Congrès québécois leadership étudiant CVR

Considérant que l'école secondaire Chateauguay Valley Regional sera l'hôte du congrès québécois de leadership étudiant et demande une contribution financière pour leurs activités;

14-05-05-3518

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ à l'école secondaire Chateauguay Valley Regional pour les activités du Congrès québécois de leadership étudiant.

Adopté

Demande de contribution – Paroisse Saint-Joseph 150^e anniversaire

Considérant que la Paroisse Saint-Joseph célèbre son 150^e anniversaire de fondation et demande une contribution financière pour les activités qui auront lieu les 6-7-8 juin prochain ;

14-05-05-3519

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ à la Paroisse Saint-Joseph pour les activités dans le cadre du 150^e anniversaire de fondation de la paroisse.

Adopté

Demande de contribution - Guides du Canada

Considérant que le groupe 1st Huntingdon Sparks, Brownies & Guides demande une contribution financière pour leurs activités et l'achat de matériaux pour leurs rencontres régulières;

14-05-05-3520

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ au groupe 1st Huntingdon Girl Guides pour leurs activités et l'achat de matériaux pour leurs rencontres régulières.

Adopté

Demande de contribution – Panneau promotionnel audioguide Huntingdon

Ce sujet est retiré puisqu'aucune soumission n'a été présentée.

Demande d'appui pour la Bouffe Additionnelle pour leur reconnaissance aux fins d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale

Considérant que la Bouffe Additionnelle demande une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières auprès de la Commission municipale du Québec pour l'immeuble qu'elle occupe au 18, rue Prince, Huntingdon ;

Considérant qu'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit, dans le cadre de sa révision périodique, consulter la municipalité locale afin de lui demander son opinion avant d'accorder une reconnaissance;

Considérant que l'organisme est à but non lucratif et que ses activités sont admissibles à cette reconnaissance ;

14-05-05-3521

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon se dit favorable à ce que la Commission Municipale du Québec accorde à La Bouffe Additionnelle leur reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières à l'égard de l'immeuble du 18, rue Prince, Huntingdon.

Adopté

Approbation des états financiers 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Huntingdon

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Huntingdon a déposé ses états financiers vérifiés par la firme de vérificateurs externes Jean-Luc Crête, CPA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ;

Considérant que les états financiers présentent un déficit d'opération de 80 284 \$, soit une contribution de la Ville de Huntingdon de 8 029 \$ dans ce déficit ;

Considérant que le solde des contributions pour la Ville de Huntingdon apparaissant au bilan de l'Office municipal d'habitations au 31 décembre 2013 représente un trop versé de 1 512 \$;

14-05-05-3522

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers 2013 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon, tels que présentés.

Que le montant versé en trop de 1 512 \$ soit appliqué en diminution du versement de la quote-part de 2014 .

Adopté

40 – Réglementation

Adoption du projet de règlement 858-2014 modifiant le règlement de zonage No. 512 pour l'usage habitation mixte (H₆) dans la zone centre-ville

Considérant que le règlement de zonage # 512 doit être modifié afin d'y préciser le pourcentage d'occupation du commerce du rez-de-chaussée ainsi que l'emplacement de l'habitation dans les trois zones du centre-ville soit : CVA, CVB, CVC;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Marielle Duhème lors de la séance ordinaire du 3 mars 2014;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 858-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de modifier l'article 4.1.6 du règlement de zonage No 512, par l'ajout, après le premier alinéa, de la phrase suivante :

« L'espace commercial du rez-de-chaussée de tout bâtiment doit représenter au moins 50% de la superficie du rez-de-chaussée et l'habitation est interdite en façade du rez-de-chaussée. »

14-05-05-3523

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que l'article 4.1.6 du règlement de zonage 512 soit modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de la phrase suivante :

« L'espace commercial du rez-de-chaussée de tout bâtiment doit représenter au moins 50% de la superficie du rez-de-chaussée et l'habitation est interdite en façade du rez-de-chaussée. »

D'adopter le projet de règlement 858-2014 modifiant le règlement de zonage No. 512 pour l'usage habitation mixte (H₆) dans la zone centre-ville.

Adopté

Avis de motion : Règlement 859-2014 modifiant le règlement de lotissement 514

Avis de motion est donné par le conseiller Denis St-Cyr selon lequel le Règlement 859-2014 modifiant le règlement de lotissement 514 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Les modifications auront pour effet de modifier le règlement de lotissement numéro 514 de la Ville de Huntingdon afin de se conformer aux modifications du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent relativement au lotissement des rues.

Adoption du projet : Règlement 859-2014 modifiant le règlement de lotissement 514

Considérant que la Ville de Huntingdon doit modifier son règlement de lotissement 514 afin de se conformer aux modifications du schéma d'aménagement relativement au lotissement des rues;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Denis St-Cyr lors de la séance ordinaire du 5 mai 2014;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 859-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-05-05-3524

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement numéro 859-2014 modifiant le règlement de lotissement 514 afin de se conformer aux modifications du schéma d'aménagement relativement au lotissement des rues.

Adopté

Avis de motion : Règlement 861-2014 modifiant le règlement de construction # 513 relatif aux issues

Avis de motion est donné par la conseillère Marielle Duhème selon lequel le Règlement 861-2014 modifiant le règlement de construction # 513 relatif aux issues sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Cette modification a pour effet de préciser les conditions de sécurité et l'emplacement d'issues, spécifiquement pour les logements arrière situés dans un bâtiment contigu.

L'article 3.4.3 du règlement de construction No 513 sera modifié, par l'ajout, après le premier alinéa, de ce qui suit :

«De plus, pour les logements dont le bâtiment est situé dans une plaine inondable, l'une des issues doit être située sur le côté ou en façade du bâtiment, et ce, afin de faciliter l'évacuation des occupants.»

Adoption du projet : Règlement 861-2014 modifiant le règlement de construction # 513 relatif aux issues

Considérant que la Ville de Huntingdon doit modifier son règlement de construction 513 afin de préciser les conditions de sécurité et l'emplacement d'issues, spécifiquement pour les logements arrière situés dans un bâtiment contigu;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Marielle Duhème lors de la séance ordinaire du 5 mai 2014;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 861-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-05-05-3525

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que l'article 3.4.3 du règlement de construction No 513 est modifié, par l'ajout, après le premier alinéa, de ce qui suit :

«De plus, pour les logements dont le bâtiment est situé dans une plaine inondable, l'une des issues doit être située sur le côté ou en façade du bâtiment, et ce, afin de faciliter l'évacuation des occupants.»

Que le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement 861-2014 modifiant le règlement de construction # 513 relatif aux issues.

Adopté

Tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 859-2014

Considérant l'adoption du projet de règlement numéro 859-2014;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la municipalité tient une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

14-05-05-3526

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique pour le projet de règlement 859-2014.

Adopté

Tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 861-2014

Considérant l'adoption du projet de règlement numéro 861-2014;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la municipalité tient une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

14-05-05-3527

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique pour le projet de règlement 861-2014.

Adopté

50. –Nomination & Gestion du personnel

Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2014

Considérant que le Camp de jour de la Ville de Huntingdon débutera le 25 juin 2014, et ce, jusqu'au 16 août 2014;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'animateurs pour son camp de jour de la saison estivale 2014 ;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

14-05-05-3528

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour le camp de jour de la période estivale 2014 :

Nom	Poste	Taux horaire
Stéphanie Coffey	Animatrice responsable	13,00 \$
Moke Langevin	Animateur	10,35 \$
Samuel Morin	Animateur	10,35 \$
Andrea Girouard	Animatrice	10,35 \$
Joëlle Daoust	Animatrice	10,35 \$

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

Dépôt de la lettre de démission de monsieur Jean Lepage, président du CCU

Le maire dépose la lettre de démission de monsieur Jean Lepage, président du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville. Il remercie monsieur Lepage pour son dévouement à la Ville.

Convention collective de travail : Lettre d'entente no. 2014-07 relative à la création du titre d'emploi – Inspecteur en bâtiment et en environnement

Considérant les discussions intervenues entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN);

Considérant que d'un commun accord les parties conviennent que le poste et le titre d'emploi – Inspecteur en bâtiment et en environnement qui est occupé présentement par monsieur Ahmed Labbaci soit inclus à la convention collective du Syndicat des travailleurs de la ville de Huntingdon (CSN) et que monsieur Ahmed Labbaci soit reconnu comme une personne salariée couverte par le certificat d'accréditation et sera à la date de signature de cette lettre d'entente, couverte par la convention collective en vigueur;

14-05-05-3529

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise la signature de la lettre d'entente no. 2014-07 relative au poste et au titre d'emploi – Inspecteur en bâtiment et en environnement qui est occupé présentement par monsieur Ahmed

Labbaci soit inclus à la convention collective du Syndicat des travailleurs de la ville de Huntingdon (CSN) et que monsieur Ahmed Labbaci soit reconnu comme une personne salariée couverte par le certificat d'accréditation et sera à la date de signature de cette lettre d'entente, couverte par la convention collective en vigueur;

D'autoriser le maire, Monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la lettre d'entente no. 2014-07.

Adopté

Convention collective de travail : Lettre d'entente no. 2014-08 relative au poste de salarié étudiant

Considérant que l'application de l'article **4.06** de la convention collective de travail est limitée aux salariés (es) étudiants (es);

Considérant qu'en date des présentes, l'employeur n'a pas réussi à recruter de salarié étudiant pour la période estivale 2014;

Considérant les discussions intervenues entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN);

14-05-05-3530

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise la signature de la lettre d'entente no. 2014-08 relative au poste de salarié étudiant à l'effet que pour la période estivale 2014, de mai 2014 au 1^{er} octobre 2014, l'employeur peut embaucher un salarié autre qu'un salarié étudiant lequel sera assujéti aux mêmes conditions que celles prévues à l'article **4.06** de la convention collective en vigueur.

D'autoriser le maire, Monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la lettre d'entente no. 2014-08.

Adopté

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de juin à août 2014

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville L.R.Q., chapitre C-19*, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

14-05-05-3531

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme le conseiller Rémi Robidoux à titre de maire suppléant pour la période du mois de juin à août 2014.

Adopté

60. –Autres

Appui à la Municipalité du canton de Godmanchester dans leur demande d’être exclu de l’entente constituant le CIT du Haut-Saint-Laurent

Considérant que la Municipalité du canton de Godmanchester a adopté, à sa séance du 8 avril 2014, le règlement numéro 438 demandant au gouvernement du Québec d’être exclu de l’entente constituant le Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent à la fin de l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2014;

Considérant que Godmanchester a transmis à la Ville de Huntingdon, à titre de municipalité partie à l’entente, son règlement numéro 438 et la résolution adoptant ce dit règlement;

14-05-05-3532

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l’unanimité:**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon appui la demande de Godmanchester d’être exclue de l’entente constituant le Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent à la fin de l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

CIT Haut-St-Laurent – André Brunette:

Le maire fait un rapport de la rencontre de travail du comité de restructuration du transport en commun.

Marielle Duhème : *Pour revenir sur le sujet du transport, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a des départs d’autobus vers Montréal à toutes les heures.*

Rémi Robidoux : *Il fait un rapport sur les événements lors de la crue des eaux du 9 avril dernier.*

M. André Brunette : *Il tient à informer les citoyens présents dans la salle qu’il a demandé à une citoyenne de quitter les lieux avant que ne débute la présente séance sinon il n’y aurait pas nécessairement eu un conseil de ville ce soir . Il faut agir en bon père de famille. Cette personne a par le passé reçu une mise en demeure en regard à certains employés. Il y a présentement une mésentente avec un contracteur de la Ville et on espère arriver à une conclusion qui va favoriser tout le monde. Nous avons une bonne communication avec ces gens. Je les rencontre le plus souvent possible afin d’essayer de clore certains dossiers très compliqués, sans brusquer personne alors il faut aller tranquillement. On est poursuivi, on poursuit. Les membres du conseil ne sont pas à l’aise avec les décisions antérieures, ça créé une méchante harmonie avec un certain contracteur et on espère qu’un jour on arrivera à une conclusion qui favorisera tout le monde.*

J'ai justement encore rencontré M. Poirier vendredi de la semaine passé, il y a des offres sur la table pour certaines choses. C'est compliqué la question de zonage dans une municipalité, c'est la raison que la ville engage des inspecteurs municipaux pour mettre ça conforme. Ca fait parti de la gestion d'une municipalité pour un conseil de ville, il faut qu'on deal avec ça, mais ce n'était pas plaisant pour moi de demander à madame de quitter tantôt.

Levée de la séance

14-05-05-3533

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 21 h 02.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière